

Interview d'André Bert et de Benoît Vanderstichelen

Penser toujours à l'avenir

À la veille d'élections importantes pour notre profession, le président de l'IEC, André Bert, et le vice-président, Benoît Vanderstichelen, reviennent sur les grandes mesures prises au cours d'un mandat de six ans pour l'un et de trois ans pour l'autre. Explications.

André Bert : Parmi les priorités mises en avant au cours de cette présidence, et qui restent un chantier encore en cours d'élaboration, c'est la volonté de mettre en place un diplôme spécifique pour l'accès au titre d'expert-comptable, voire même de conseil fiscal. Pour comprendre la raison de cette démarche, il faut en revenir à la situation actuelle. Pour les conseils fiscaux, la situation est relativement simple, nous avons environ 80 % d'universitaires et 20 % de bacheliers ou diplômés du cycle court. En revanche, du côté des experts-comptables, la proportion est quasi inverse. Notre volonté, c'est de mettre sur pied un diplôme qui tienne compte de ce paysage. Il faut savoir qu'aujourd'hui seulement 5 à 6 % des diplômés du cycle court en comptabilité se retrouvent membres au sein de notre Institut. Et donc, notre démarche d'un diplôme spécifique pour la profession d'expert-comptable se heurte pour l'instant à cette réalité : comment demander au réseau d'enseignement d'adapter son *cursus* à seulement 5 ou 6 % de ses diplômés ? La question reste posée, mais nous travaillons à une solution, et nous ne désespérons pas d'arriver à terme à avoir, comme aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne, un diplôme d'expert-comptable.

Benoît Vanderstichelen : Nous travaillons également à rendre possible à nos membres d'afficher leurs activités préférentielles, à l'instar des avocats qui peuvent afficher leurs spécialités. Ces matières seront affichées via le site internet de notre Institut.

André Bert : J'en profite pour dire que depuis quelques années, le site de l'IEC s'est beaucoup amélioré. Chaque membre peut accéder à ce site, y trouver des informations officielles sur lui et les modifier en partie en cas d'erreur ou de manque de précision. C'est donc, comme le disait Benoît, via ce site que le membre peut afficher sa ou ses matières préférentielles, le genre de mission qu'il pratique, voire le type de clientèle qu'il vise, la taille de la clientèle, la localisation de celle-ci, et notre confrère peut même indiquer sa ou ses langues de travail. Bien entendu, il faut jouer le jeu, et ne pas indiquer, par exemple, qu'on est spécialisé dans... tout !

Benoît Vanderstichelen : J'attire votre attention sur un point crucial : avec cette démarche, il n'est absolument pas question de favoriser les plus petits ou les plus grands cabinets, ou les généralistes *versus* les spécialistes. Il s'agit simplement d'une information supplémentaire sur nos membres. De même, cette indication du degré de spécialisation n'aura aucune incidence sur le moteur de recherche de l'IEC. Tous nos membres sont et resteront traités à égalité.

André Bert : Cette liste sera promue comme liste de référence auprès des interlocuteurs économiques que sont les chambres de commerce, les associations de défense des entreprises comme l'Unizo, le Voka, l'UCM ou l'UWE. Sans oublier les organisations fédérales, régionales ou internationales. Si tout va bien, l'accès à ce module sera prêt pour la fin mars 2013 pour nos membres.

Benoît Vanderstichelen : Durant notre mandat de président et de vice-président, nous avons aussi eu à cœur de positionner le mieux possible notre profession face à la montée en puissance de la facturation électronique. L'IEC fera tout pour favoriser la facturation électronique auprès de ses membres, mais à la condition que la facturation électronique reprenne les informations nécessaires et importantes pour la facturation comptable; c'est tout le volet encodage qui est donc l'enjeu, ici. Je pense, et mon ami André ne me démentira pas, que la valeur ajoutée de nos membres ne se situe pas dans l'encodage: notre rôle, c'est le conseil, c'est l'élaboration de tableaux de bord, c'est le suivi approfondi de nos clients. Bref, la facturation électronique doit libérer du temps pour nos confrères et leur permettre de se consacrer à leur véritable valeur ajoutée: le conseil aux PME.

André Bert : L'une de nos missions en tant qu'autorité de l'IEC, c'est de simplifier la vie de nos membres. Nous aimerions instaurer un mandat unique à nos membres auprès des administrations, et en particulier de l'Administration fiscale: nous aimerions offrir à nos confrères la possibilité de s'identifier en une seule opération pour l'ensemble des matières relevant du SPF Finances, ce qu'on appelle la *single one access*.

Benoît Vanderstichelen : Et dans un deuxième temps, nous pourrions avoir une évolution vers un mandat unique, auquel pourraient être annexés une série de services ou d'informations. Nous pouvons penser à une information du mandataire en temps réel et à une gestion des documents justificatifs. Il y aurait l'engagement que toute correspondance et tout document officiel entre l'Administration fiscale et un contribuable – personne physique ou société – soient, dans les mêmes délais, portés à la connaissance du professionnel comptable et fiscal valablement mandaté, selon des formules encore à déterminer, mais en favorisant les relations électroniques, bien entendu. L'autre volonté affichée au cours de notre présidence a été de faire en sorte que notre Institut soit consulté au préalable avant la mise en place d'une nouvelle loi, mesure ou circulaire administrative. Je pense, par exemple, au calcul de l'avantage en nature pour les voitures de société. Voilà un système qui a été beaucoup critiqué – et à juste titre – en raison de sa complexité, et dans le cas présent, l'Administration fiscale aurait gagné beaucoup à travailler en amont avec notre profession pour éviter ce genre de souci. C'est bien, par exemple, de référencer vers la base de données de la Febiac, mais c'est oublier de dire que cette base de données n'est pas gratuite! Même chose pour la fameuse taxe des 4 % supplémentaires au niveau du pré-compte mobilier, nous consulter préalablement aurait permis d'éviter toute cette usine à gaz qui, finalement, a été abandonnée!

André Bert : Je constate également que le gouvernement cherche, bien légitimement, à lutter contre la fraude fiscale. Le seul problème, c'est que cette lutte sollicite de plus en plus nos membres, y compris en leur demandant presque de devenir les auxiliaires du fisc, alors qu'il y a un fait simple à garder à l'esprit: la plupart des auteurs de fraude fiscale ne sont pas des membres de l'IEC. Ce sont, au contraire, des conseillers qui n'ont aucune déontologie, aucun titre officiel protégé.

Benoît Vanderstichelen : Il y a clairement aujourd'hui une volonté du gouvernement de forcer les professions économiques à dénoncer davantage leurs clients à la CTIF. Outre le fait que ce n'est pas notre mission de dénoncer nos clients, se pose aussi la question de l'inégalité de traitement entre avocats, d'une part, et professions économiques, d'autre part. Comme les avocats, il entre en effet dans nos compétences de remettre des avis juridiques, et il ne serait pas logique que, sous le sceau de la confiance, un avocat puisse en rester là par rapport à ce qu'il a appris et qu'un professionnel doive dénoncer son client à la CTIF. Qu'on ne se méprenne pas: s'il est légitime d'associer les professionnels du secteur à la lutte contre la fraude fiscale, il ne faut pas, non plus, confondre les rôles des uns et des autres. Nous ne sommes pas là pour faire le boulot des contrôleurs. Pas plus qu'il n'est question d'assimiler un conseil fiscal à un complice ou à un coauteur d'une fraude fiscale. Nous allons encore répéter cela à nos éminences politiques.

André Bert : Au cours de ma présidence, il y a eu aussi la volonté de rendre l'Institut plus proche des membres. Non seulement, à travers des outils donnés aux membres – lettre de mission, formation continue ou plan d'action pour la revue qualité –, mais également, par une présence sur place, à proximité du lieu de travail de nos membres. Pendant les six dernières années, cette démarche s'est ainsi particulièrement concrétisée par trois éditions du tour des provinces. C'était le cas, par exemple, pour la mise en place de la revue qualité qui a nécessité d'échanger énormément d'informations avec nos membres et confrères.

Benoît Vanderstichelen : Parmi les réalisations, j'aimerais aussi citer le fait que nous avons également amélioré le service étude, nous avons pu également mettre à disposition de nos membres des guides très efficaces et très utiles, comme le guide ISOC et IPP, mais nous avons aussi pu donner un accès à tous nos membres, à une base de données très complète sur les entreprises de Belgique. Non seulement nos membres peuvent avoir accès aux comptes annuels de ces entreprises, mais ils peuvent aussi disposer d'une analyse financière de ces comptes. Ces ser-

vices sont en temps normal très chers, et font, en revanche, partie de la cotisation de nos membres. Je pense que la valeur commerciale de tous les outils mis à disposition des membres excède de loin le coût de la cotisation annuelle.

André Bert : Il n'y a pas que la fiscalité, le Code des sociétés ou les comptes annuels des entreprises : nous avons aussi voulu donner des outils aux membres pour mieux gérer leur cabinet. Ces outils sont disponibles sur notre site et donnent les clés pour améliorer la gestion et la qualité internes du cabinet. Nous avons même mis au point un Livre blanc qui reprend les 10 points clés pour la bonne gestion d'un cabinet et qui fait environ 100 pages ! Là encore, nous l'avons distribué pendant nos « sessions d'information locales ». Notre message est donc toujours le même : c'est vrai, nous avons mis au point une revue qualité, mais nous n'avons pas laissé nos confrères se débrouiller seuls, nous leur avons donné les outils pour améliorer cette qualité ! Notre philosophie, c'est l'aide, l'accompagnement, pas la sanction ! C'est notre fil rouge.

Benoît Vanderstichelen : En ce qui concerne l'image de la profession, nous avons accompli pas mal de progrès. Nous avons mis en place une campagne radio sur les ondes publiques francophones et flamandes. Nous avons également mis à jour et fameusement amélioré notre site internet. Et puis, nous avons renforcé notre communication directe avec les membres, sans oublier, les campagnes d'affichage ou la nouvelle brochure vantant les mérites de la profession. Pour l'heure, l'accent a davantage été mis sur les experts-comptables que sur les conseils fiscaux. Notre objectif, c'est que le grand public fasse mieux la différence entre le métier d'expert-comptable et celui de comptable. Après tout, c'est normal que leurs rôles soient différents, puisque leurs missions sont également différentes.

Benoît Vanderstichelen : Durant notre mandat, nous avons aussi mis en place, une plateforme « jeunes », l'idée étant de faire participer ces jeunes à la gestion de l'Institut. Pourquoi en particulier les « jeunes » ? Parce que nous avons constaté qu'ils n'étaient pas assez concernés par l'Institut. C'est un peu dommage, car ce sont eux qui mèneront notre Institut vers le futur. Et donc, notre volonté a été de les sensibiliser, notamment via la création de quatre groupes de travail avec des thématiques intéressant les jeunes de la profession. Par ailleurs, l'Institut réfléchit à une fondation, à l'instar de ce qui existe auprès de nos amis de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

André Bert : Le but de cette fondation sera de prodiguer des avis aux experts-comptables, aux conseils fiscaux et aux tiers. Nous essaierons, via cette fondation, de promouvoir une information objective sur nos métiers. La fondation aura aussi pour mission la promotion de nos métiers d'expert-comptable et de conseil fiscal, sans oublier la recherche de financement (*sponsoring*) pour nous aider à améliorer la qualité de nos formations. Mais attention : il s'agit bien d'une formation générale, et non pas de formations spécialisées qui restent, bien entendu, l'apanage des associations professionnelles. Il n'est pas question de se substituer aux associations locales, mais plus d'être dans une optique de *teach the teachers*. Nous avons d'ailleurs aujourd'hui les locaux qui nous permettent de le faire en interne. Encore un mot sur nos nouveaux locaux : ils nous ont permis d'améliorer l'image de marque de l'Institut auprès de nos membres, mais aussi vis-à-vis du monde externe. Les locaux sont non seulement plus modernes, mais aussi plus fonctionnels, et c'est grâce à cette fonctionnalité que nous pouvons accueillir d'importantes réunions, y compris celles de la FEE. Au fond, la présidence a toujours eu la volonté de garder à l'esprit trois éléments d'égale importance : la profession, les membres, l'Institut. J'espère que nous avons réussi aussi à le démontrer à nos confrères. C'est en tout cas notre souhait. ●